

Forum Handicap Neuchâtel

PV de la séance de l'Assemblée générale du 29 mars 2006 à 20h00 aux Hauts-Geneveys

Présence du comité :

Mmes Gisèle **Ory**, présidente, Nathalie **Christe**, Claudine **Duc** (PV), Simone **Juillerat-Meyer**, Florence **Nater**, Catherine **Schallenberger**, MM Olivier **Blaser**, Michel **Bogdanski**, Robert **Rossi**.

1. Message de bienvenue - Introduction

Au nom du comité, Mme Gisèle Ory, présidente, ouvre la 1^{ère} assemblée générale ordinaire de Forum Handicap Neuchâtel et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle remercie également le Centre des Perce-Neige pour son accueil pour avoir préparé l'apéritif qui sera servi en fin de partie officielle.

2. Liste des présences (voir listes en annexe)

Présences : 15 membres collectifs représentés par 26 personnes, 2 associations (non membres) et 4 membres individuels.

Excusés : Mme Magda Perrottet et M. Pierre Schwab, vérificatrice et vérificateur des comptes, Michel Guinand (FST), Claude Bauer (AGILE), Simone Beck (ProdowNe), Janine Combe (Société des Sourds neuchâtelois), Marianne Lüthi (Le Devens), Jean-Jacques Combes (Perce-Neige), André-L. Braichet, Sebastiano Carfora (ASPr NE-JU), Anne Bourquard, Jean-Pierre Tschanz.

Pour simplifier le calcul des voix en cas de vote, les représentants des associations reçoivent une carte verte valant 5 voix, les membres individuels reçoivent une carte jaune valant 1 voix.

Un/une mandataire membre du comité ne pourra pas voter pour donner décharge au comité concernant les comptes. Un membre du comité représentant une association peut voter sur les sujets ne concernant pas le comité.

3. Adoption du PV de la séance constitutive du 30 août 2004

Quelques remarques / précisions sont apportées :

Point 3 Election du comité

Michel Bogdanski : Membre de Procap littoral neuchâtelois, Procap sport Neuchâtel et environs, ANCAPH, ASPr Jura-Neuchâtel, Foyer Handicap et SEREI.

Point 4 Nomination de l'organe de contrôle

Réviseurs de comptes :

Magda Perrottet Assistante de gestion dans une fiduciaire.

Point 5 Approbation des lignes directrices

Des groupes de travail sont constitués :

a) Groupe de travail " transport et accessibilité"

Animateurs : MM Olivier Blaser et Michel Bogdanski

Compte tenu de ces remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Rapports d'activités 2005 (synthèses)

Rapport de la présidente

L'AI est toujours sous les feux de l'actualité. Trois projets auront des répercussions importantes :

- 1) la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)
- 2) la cinquième révision de l'AI qui prévoit toute une série de mesures d'économie
- 3) le financement de l'AI.

Au niveau cantonal, les difficultés budgétaires très graves et les mesures d'économie drastiques qui ont été décidées par le Conseil d'Etat l'année passée touchent de plein fouet les personnes handicapées : diminution de 3% des prestations complémentaires, diminutions de 10% que subissent les organisations d'aide aux personnes handicapées, auxquelles s'ajoutent les mesures d'économie qui sont demandées aux institutions. De plus, la diminution des subsides de l'assurance maladie va aggraver la situation.

L'application de la RPT est aussi un dossier cantonal très complexe, que le groupe de travail Politique de l'AI suit de près.

Il est essentiel que les groupes de défenses des droits des handicapés travaillent ensemble dans une réflexion et une action commune, de manière à intervenir d'une seule voix.

Il est aussi très important de faire des projets de communication visibles, des manifestations communes, de créer des occasions, qui permettent aux personnes handicapées d'aller à la rencontre du public, d'exprimer leurs attentes, de montrer ce que signifie un handicap, de le faire comprendre.

Rapport du groupe de travail 1 " Transport et accessibilité "

par MM. Olivier Blaser et Michel Bogdanski

Ce groupe de travail s'est mis en place après la dissolution, en décembre 2004, de l'Association Neuchâteloise pour la Construction Adaptée aux Personnes Handicapées (ANCAPH). Cette association a attribué son capital de Frs 18'000 à Forum Handicap, dont Frs 15'000 destinés spécifiquement aux activités proposées par le groupe de travail 1. Ce groupe s'occupe principalement de deux dossiers :

- 1) La mise à jour et l'élargissement des données du site www.hapi.ch, recensant l'accessibilité d'une partie des hôtels et restaurants du canton de Neuchâtel, suite aux évaluations effectuées par Handicap 02 pour la manifestation d'Expo 02

Le questionnaire d'évaluation qui permet aux enquêteurs d'effectuer le recensement a été réactualisé et un changement de la base de données doit encore être effectué pour que la mise à jour puisse continuer. L'atelier Arihane de Foyer Handicap à Neuchâtel a été mandaté pour apporter ces modifications.

Un appel est lancé pour trouver encore des enquêteurs chargés d'évaluer l'accessibilité de lieux publics en particulier dans le haut du canton. Les personnes intéressées doivent s'annoncer auprès de Monsieur Jean Marie Vogt, Pro Infirmis Neuchâtel, Tél. 032.722.59.60.

- 2) L'évaluation avec les Transports publics Neuchâtelois (TN) des équipements futurs et des difficultés actuelles en lien avec l'application de la LHand, et de l'OTHand.

Une délégation du groupe de travail a rencontré en février 2006 des responsables des TN pour évoquer les implications de l'entrée en vigueur de l'OTHand sur les transports publics neuchâtelois. Différentes problématiques ont été abordées et quelques solutions ont déjà été envisagées :

- la garantie de bus à plancher abaissé sur certaines lignes à certaines heures
- l'accessibilité des arrêts des bus
- le manque de coordination dans les réfections des arrêts de bus pour surélever les trottoirs
- l'introduction à moyen terme d'annonces sonores pour indiquer les stations

- la sensibilisation des chauffeurs de bus aux différents handicaps.
Prochainement, des contacts seront pris avec les transports publics de La Chaux-de-Fonds et du Locle pour entamer la même discussion.

De plus, le groupe s'est aussi attelé à résoudre quelques points particuliers liés à l'accessibilité ou à des aménagements en cours.

Rapport du groupe de travail 2 " Relations publiques et manifestations "

par M. Robert Rossi

Un des mandats de ce groupe était la création d'un journal d'association servant d'organe de liaison. Au vu des difficultés pratiques, le groupe a finalement décidé de produire une manchette. Elle est parue une première fois en janvier 2006 et sera publiée 3 ou 4 fois par année. Elle invite le lecteur à se rendre sur le site Internet nouvellement créé :

www.forum-handicap-ne.ch.

Les associations membres de Forum Handicap ont été sollicitées pour envoyer des textes et des informations à faire paraître sur le site, quelques-unes ont répondu, mais dans l'ensemble le résultat est insuffisant. Sans une participation active des membres, le site de Forum Handicap est une boîte vide de sens. L'appel est à nouveau lancé.

Un deuxième projet est venu se greffer en cours de route, à savoir la participation de Forum Handicap à la manifestation NeuchàToi. Monsieur John Amos, de Pro Infirmis en est le coordinateur. Cet événement aura lieu le **samedi 26 août 2006** dans la zone piétonne de Neuchâtel. Cette journée se veut une réflexion basée sur le concept de citoyenneté et fera une large place aux problématiques liées à l'handicap (barrières architecturales, législation, éducation). Le soutien actif des associations est indispensable pour mener à bien ce projet.

Rapport du groupe de travail 3 " Politique et AI "

par Mme Nathalie Christe

Le groupe se préoccupe de deux thèmes très importants.

1) Politique et l'assurance invalidité

Le groupe s'est attelé à l'analyse des modifications proposées de la 5^e révision de l'AI et à son financement. En juin 2005, une prise de position a été envoyée aux médias. Concernant les mesures de détections précoces et la réinsertion professionnelle, on sait qu'elles seront très difficiles à appliquer.

Refus des rentes AI : une enquête a été menée pour savoir quel est le sort des personnes et s'il y a un report des charges de la Confédération aux cantons et aux communes. Il y a beaucoup de refus, mais actuellement 90% des dossiers sont encore en attente de décision ou en recours.

2) mise en place de la RPT : le canton a été interpellé. Nous avons demandé que les intérêts des personnes handicapées soient préservés et nous avons insisté pour être reconnus comme des partenaires. Le comité de Forum a déjà rencontré la coordinatrice romande de la Communauté d'intérêts mise en place de la RPT. Le groupe de travail 3 a également consacré plusieurs séances à ce sujet. Nous en sommes au début de la réflexion, mais nous restons très attentifs et nous suivrons de près tous les travaux qui se feront.

➤ **Les rapports sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale qui les accepte à l'unanimité.**

5. Rapport du caissier

M. Bogdanski demande à prendre la parole et rapporte un texte que l'ANCAPH avait élaboré lors de sa dissolution. Il avait été décidé par l'ANCAPH que la somme versée à Forum Handicap Neuchâtel soit déposée sur un compte libellé "Fonds ANCAPH".

Le comptes sont présentés et commentés par Monsieur Robert Rossi. Le 1^{er} exercice au 31.12.2005 présente un bilan de Sfr. 20'640.75 et boucle avec un bénéfice de Sfr. 18'514.25. Cette somme a été versée au capital.

Compte tenu des précisions apportées par M. Bogdanski, un fonds ANCAPH devra être créé et le prochain exercice devra être corrigé en conséquence.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

En l'absence des vérificateurs de comptes, Mme Perrottet et M. Schwab, qui se sont excusés, le rapport est lu par C. Duc. Les vérificateurs attestent que le bilan et le compte profits et pertes concordent, que la comptabilité est bien tenue et que le bénéfice s'élève à Sfr. 18'514.25. Ils recommandent d'approuver les comptes et de donner décharge au caissier. Remerciements aux vérificateurs et à Mme Grosjean, des Perce-Neige, qui a tenu la comptabilité de Forum Handicap.

- **L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité et donne ainsi décharge au caissier et au comité.**

7. Budget 2006

Dans le budget 2006, les charges et les produits devraient s'élever à Sfr. 5'800.—. Dans le compte "manifestations", il est prévu une somme de Sfr. 3'000.— pour soutenir le projet NeuchàToi. Les dons/recherches de fonds devraient couvrir environ Sfr. 2'100.--. Le budget serait ainsi équilibré.

8. Démissions – nominations

Deux membres du comité ont démissionné, M. Daniel Huguenin-Dumittan, appelé à de nouvelles fonctions, et M. Jean-Jacques Combes. Ils sont chaleureusement remerciés de leur collaboration. Plusieurs personnes, déjà intégrées dans les groupes de travail, ont accepté de rejoindre le comité. Il s'agit de :

Mme Catherine Schallenberger, de Foyer Handicap
Mme Simone Juillerat-Meyer, de l'Association neuchâteloise Antenne Handicap Mental
Mme Florence Nater, de l'ANAAP (Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique)
Mme Claudine Duc, de Pro Infirmis
M. Robert Rossi, des Perce-Neige.

Les autres membres du comité et les vérificateurs des comptes ont été élus lors de l'assemblée constitutive pour deux ans, ils ne doivent donc pas être réélus cette année.

- **Les personnes présentées sont élues par acclamation.**

9. Admission des nouveaux membres

Toutes les adhésions intervenues depuis le début de l'association sont à considérer comme nouveaux membres, puisque aucune admission n'a été formellement avalisée lors de l'assemblée générale constitutive.

- **La liste des adhésions est soumise en bloc à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.**

10. Perspectives et projets 2006

Groupe de travail 1 : Transport et accessibilité

- mise à jour du site www.hapi.ch, développement et poursuite de l'enquête d'accessibilité et visite des lieux
- poursuite des contacts avec les transports publics de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et par la suite Le Locle. (Coordination trottoirs-planchers abaissés).

Groupe de travail 2 : Relations publiques et manifestations

- poursuite de la réflexion sur les besoins et le mode de communication
- développement du site internet
- manifestation NeuchàToi

Groupe de travail 3 : Politique et AI

5^e révision de l'AI : suivi des débats parlementaires

- assurer le financement de l'AI
- impliquer les employeurs
- supprimer les ajouts inutiles et problématiques
- valorisation des résultats de l'enquête sur les rentes refusées : une conférence de presse est prévue le 19 avril.

RPT : Pour l'avenir, il s'agira de suivre de près la mise en place dans le canton de Neuchâtel

1. La modification de la LAI et la nouvelle Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides ont passé sans problème. La principale préoccupation des milieux du handicap a été de faire en sorte que la Confédération et les cantons puissent tenir les promesses faites lors des campagnes de votation et que le transfert des compétences aux cantons ne se traduise pas par un démantèlement des prestations. Dans l'ensemble ce résultat est atteint.
2. Il faudra maintenant mettre en place une étroite collaboration intercantonale, afin que l'on n'assiste pas à la création de 26 systèmes différents. La formation scolaire spéciale est un domaine dans lequel la collaboration intercantonale est considérée comme particulièrement importante. Un premier document est sorti de la CDIP. Ce sont des lignes directrices. Insieme nous a fait également parvenir un programme en dix points concernant l'enseignement spécialisé.
3. Pour la transposition au niveau cantonal, nous pouvons compter sur la collaboration de la Communauté d'intérêts mise en œuvre pour la RPT. Elle regroupe toutes les grandes organisations du domaine du handicap. La CI élaborera les bases pour les différentes législations cantonales et offrira son soutien aux organisations et associations actives dans le domaine de la RPT dans les cantons.
4. Forum Handicap reste en contact constant avec la CI RPT. Le réseau des diverses organisations sera mis en place dans tous les cantons d'ici au 1er mai 2006. La CI RPT aimerait que chaque canton dispose d'une structure professionnelle pour le suivi de la RPT ou s'appuie sur une structure professionnelle existante.
5. Au niveau romand, c'est INSOS qui coordonne les travaux de la RPT pour les organisations du handicap. C'est Mme Josée Martin qui a été engagée pour cela à Lausanne.
6. Chaque canton doit élaborer un plan stratégique visant à promouvoir l'intégration des personnes invalides.

Le Conseil fédéral doit approuver le plan stratégique

Sans référendum, les lois devraient entrer en vigueur le 1.1.2008. Les lois cantonales devraient être prêtes pour le 1.1.2011

M. Kohler ajoute qu'un groupe de travail regroupant les écoles spécialisées, présidé par M. Christe du DECS, est en train d'élaborer un catalogue de toutes les prestations dans le domaine de l'enseignement. Il remettra son rapport à fin juin au Conseil d'Etat.

Mme Bosshard indique que la commission romande des directeurs d'institutions spécialisées a envoyé une lettre ouverte concernant les lignes pédagogiques qu'on souhaite ne pas voir supprimées.

M. Chaduc de l'association Antenne Handicap Mental aimerait bien que des directeurs d'institutions rejoignent le groupe de travail RPT. M. Kohler est d'accord de faire le lien.()

NeuchàToi

Le projet est présenté par son coordinateur, M. John Amos.

Sous le titre "**Citoyen malgré tout**" Forum Handicap propose une journée de réflexion sur la place de la personne handicapée dans la société et sur sa participation citoyenne. Il s'agira notamment de mettre en évidence les difficultés qu'éprouvent les personnes handicapées à se déplacer dans la cité. L'objectif à long terme vise la suppression des barrières architecturales.

La manifestation aura lieu dans la zone piétonne de Neuchâtel **le samedi 26 août 2006**, de 10h à 12h. A la manière d'un parcours d'obstacles, l'animation s'articulera autour de 7 postes/stations qui seront choisis en fonction des barrières architecturales. Chaque station, sera sous la responsabilité d'une ou deux associations et évoquera un thème particulier lié au handicap. Des panneaux de format mondial serviront de support. Des personnalités des milieux politiques, culturels et sportifs seront invitées, avec leur fan's club, à effectuer le parcours avec les moyens auxiliaires (chaises roulantes, etc) et à répondre à un petit questionnaire de connaissance générale en relation avec le thème proposé. La population sera également invitée à participer.

Les thèmes proposés sont : 1) Présentation de Forum Handicap 2) Intégration-autonomie-égalité des chances 3) Education et intégration scolaire 4) Intégration des adultes par l'accès à l'emploi 5) Dignité et qualité de vie 6) Intégration par des conditions matérielles satisfaisantes 7) La prévention et les soins.

Le SEREI mettra à disposition 12 chaises roulantes. Le budget prévisionnel s'élève à Sfr. 5'054.-. Une subvention du Bureau Fédéral de l'Egalité pour les Handicapés devrait couvrir une partie des frais.

Les associations sont invitées à s'impliquer activement dans ce projet et sont priées de s'annoncer rapidement auprès de M. John Amos. Il s'agira d'animer une station en présentant l'association, la barrière architecturale, d'aider au questionnaire, d'accompagner les participants et d'informer le public. Le projet sera mis sur le site internet.

11. Proposition des membres et divers

Michel Bogdanski, qui s'occupe de la mise à jour du site avec M. Alexis Domjan, rappelle que les sites internet des associations membres seront mis en lien sur le site de Forum Handicap. Pour cela il faut que chaque association concernée transmette les renseignements nécessaires à Forum Handicap.

Pas d'autres propositions.

La séance est levée à 21h45 et suivie du verre de l'amitié.

Neuchâtel, le 20 avril 2006/ C. Duc